

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 14 AOÛT 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 14 août 2017 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Théroix, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

SONT ABSENTS :

M. Jean Duhaime, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

Assistance : 5 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

17-08-143

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

17-08-144

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Théroix

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

17-08-145

5. Société historique d'Odanak – Adhésion 2017

CONSIDÉRANT que la Société historique d'Odanak est un organisme à but non lucratif fondé en 1964 dans le but d'assurer la promotion du développement culturel de la nation abénaquise et la conservation de ses traditions;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde une attention particulière pour la nation abénaquise et la conservation de ses traditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal désire renouveler leur adhésion comme membre corporatif de la Société historique d'Odanak;

D'AUTORISER un paiement de 100,00 \$, plus les taxes applicables, à titre de membre corporatif de la Société historique d'Odanak pour une période d'un an;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-08-146

6. CPTAQ – Demande par A & R Bibeau Ltée

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec, par A & R Bibeau Ltée pour le lot 5 288 484;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

17-08-147

7. Appel d'offres – Pavage d'une partie du rang Sainte-Anne

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire refaire une partie du pavage du rang Sainte-Anne et que le coût des travaux peut être plus élevé que 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la partie à asphalter débute à l'intersection de la route 132 et du rang Sainte-Anne sur une longueur de 1 100 mètres longeant ledit rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la directrice générale à publier un appel d'offres sur le site SEAO pour les travaux ci haut mentionnés.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

17-08-148

8. **EXP Inc. – Mandat pour la qualité des matériaux du pavage d’une partie du rang Saint-Jean-Baptiste**

CONSIDÉRANT que le laboratoire EXP offre ses services pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection d’une partie du rang Saint-Jean-Baptiste au coût de 9 945 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Théroux

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-08-149

9. **Ajustement de salaire – Journalier Richard Sayer**

CONSIDÉRANT que monsieur Richard Sayer, journalier, remplace monsieur Paul Piché, journalier, qui est présentement en arrêt de travail pour une période indéterminée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER à monsieur Richard Sayer, journalier, le même salaire au taux horaire que monsieur Paul Piché, journalier.

17-08-150

10. **Politique de rémunération du personnel électoral – Modification de la résolution numéro 17-02-38**

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral est une responsabilité de chaque municipalité locale (tout en respectant le minimum prévu par la loi) et qu’en février 2017 une politique a été adoptée par la résolution numéro 17-02-38;

CONSIDÉRANT par contre que nous avons reçu le nouveau règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d’élections et de référendums municipaux par le MAMOT et que certains salaires sont en-dessous du minimum prévu par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac adopte le document intitulé « Politique de rémunération du personnel électoral 2017 révisée » et que la présidente d’élection soit autorisée à verser les rémunérations qui y sont prévues à compter de l’élection générale de 2017, nonobstant le budget 2017 et pour les élections subséquentes s’il n’y a pas d’autres changements;

QUE ladite résolution abroge toutes les anciennes politiques.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

17-08-151

11. ADMQ – Inscriptions pour une formation sur les élections

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec, tiendra à Drummondville le 07 septembre 2017, une journée de formation portant sur les « Élections municipales »;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable au développement professionnel de ses officiers municipaux en vue d'améliorer leur qualité de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER mesdames Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière et Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, à participer à cette journée de formation sans perte de salaire;

DE PAYER les frais d'inscriptions au montant de 608 \$ plus les taxes applicables;

DE REMBOURSER les frais de déplacement seulement puisque les repas sont inclus dans le prix d'inscription;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-140-00-454 « Formation - Élections » et 02-130-00-310 « Déplacements secrétaires » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-08-152

12. Desjardins – Centre financier aux entreprises – Emission d'un prêt temporaire – Travaux de pavage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt numéro 02-2017 décrétant une dépense de 436 118 \$ et un emprunt de 436 118 \$ pour le pavage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste, tel que spécifié dans la lettre du 1^{er} juin 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux débutent au mois d'août et que nous devons payer l'entrepreneur, le laboratoire et la firme d'ingénieur avant que l'emprunt permanent soit complété;

CONSIDÉRANT que Desjardins – Centre financier aux entreprises nous offre l'émission d'un prêt temporaire et que cette institution financière est le partenaire habituel de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal demande à Desjardins – Centre financiers aux entreprises l'émission d'un prêt temporaire pour un montant maximal équivalent à 436 118 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à Desjardins – Centre financier aux entreprises ainsi qu'une copie de la lettre d'approbation du ministère et du règlement d'emprunt afin de compléter la demande de financement temporaire;

QUE la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe et le maire soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ces transactions au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

17-08-153

13. Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François-du-Lac – Approbation du règlement d'emprunt numéro 2017-01

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac est membre de la Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François-du-Lac (ci-après la Régie);

CONSIDÉRANT que la Régie a pour mission l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT que la Régie doit procéder à des travaux d'agrandissement et de rénovation de la caserne;

CONSIDÉRANT que les achats sont évalués à huit cent cinquante mille dollars (850 000 \$);

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie ont autorisé celle-ci à poser tous les gestes nécessaires à l'avancement du projet permettant l'agrandissement-rénovation de la caserne;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement d'emprunt numéro 2017-01 intitulé « Règlement numéro 2017-01 décrétant une dépense de 850 000 \$ et un emprunt de 850 000 \$ pour l'agrandissement-rénovation de la caserne »;

CONSIDÉRANT que le conseil doit, en vertu de la Loi, approuver ou refuser ce règlement d'emprunt de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER le Règlement d'emprunt numéro 2017-01 « Règlement numéro 2017-01 décrétant une dépense de 850 000 \$ et un emprunt de 850 000 \$ pour l'agrandissement-rénovation de la caserne » et de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution d'approbation au secrétaire de la Régie dans les meilleurs délais.

17-08-154

14. Terrain de balle et de pétanque – Entériner les dépenses engagées

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux factures pour la finalité des travaux du terrain de balle et pour les travaux du jeu de pétanque;

CONSIDÉRANT que la facture des Entreprises Pierreville Ltée s'élève à 6 359,09 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la facture des Entreprises d'électricité D.A. Inc. s'élève à 516,03 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Appuyé par le conseiller Pascal Théroux
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 «Entretien centre communautaire» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

17. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le maire fait un résumé des informations reçues durant le mois de juillet.

17-08-155

18. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2017

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6441	Accommodeur St-François (Essence camion - Juillet)	135.63
6442	L'Annonceur (Avis public)	773.50
6443	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Août 2017)	2 203.69
6444	Avensys Solutions (Batteries lithium-Usine)	247.20
6445	Boisvert Marine (Accessoires de sécurité ponton)	28.68
6446	Boisclair Léo (Boyau de balayeuse - Bibliothèque)	148.66
6447	Buropro Citation (Facturation de copies et fournitures)	804.13
6448	Réal Cartier chauffage et ventilation (Entretien annuel édifices)	742.97
6449	Chapdelaine July (Remboursement de couches lavables)	100.00
6450	Cherbourg sanitaire et emballage (Produits ctr communautaire)	409.31
6451	Cossette Nicolas (Soudure poste principal)	96.25
6452	Emco (Tuyaux)	650.98
6453	Entreprises Pierreville Itée. (Les) (Location machinerie)	3 164.69
6454	Équipement Raydan (Entretien et achat d'équipements)	265.80
6455	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Juillet)	16.00
6456	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Juillet)	265.00
6457	Gestion USD inc. (Bacs et roues)	1 005.41
6458	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Juillet)	318.08
6459	Hibon inc. (Gaskets pour soufflantes - Usine)	56.02

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6460	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	133.31
6461	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	610.84
6462	Pitney Bowes (Location compteur postal-Sept. à Nov. 2017)	397.57
6463	Régie d'incendie Pierreville (Visite de prévention MRC)	1 128.41
6464	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Août 2017)	9 729.00
6465	Régie gestion des matières résiduelles (Vignettes bacs surplus)	1 830.00
6466	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	140.00
6467	Piché Paul (Allocation cellulaire - Août)	25.00
6468	Régie d'incendie Pierreville (Quote-part 3/4)	22 042.00
6469	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part-Août)	13 525.02
6470	Marina MR.B (Essence pour ponton et réparation)	370.78
	TOTAL DES CHÈQUES	61 363.93

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

6431	Boisvert Marine (Réparation ponton)	2 623.67
6432	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin de juillet)	125.32
6433	Petite caisse renflouement (Eau, accessoires ponton)	141.98
6434	Latraverse Hélène (Remboursement achat refroidisseur d'eau)	172.45
6435	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	294.54
6436	Asisto inc. (Étalonnage annuel du poste de pompage principal)	1 018.68
6437	Micro-Expert (Entretien informatique)	34.49
6438	Entreprises Clément Forcier (Nettoyage rues - Balai)	4 010.91
6439	Groupe Environex (Analyse d'eau - mai)	174.23
6440	APH du Lac St-Pierre (Annulation contrat #6440 location salle)	100.00
PPA	Ministère du Revenu Québec (DAS-Provinciales – Juil. 2017)	5 643.52
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Juillet 2017)	2 093.33
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Juillet)	841.19
PPA	Télu Mobilité (Cellulaire Marcel - Juillet)	68.99
PPA	RREMQ-Régime retraite employés (Cotisation juillet 2017)	1 343.00
PPA	Hydro-Québec (Éclairage paroisse et village - Juillet)	970.42
PPA	Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - Juillet 2017)	1 754.23
	TOTAL DES CHÈQUES	12 714.68
	DÉBOURSÉS JUILLET 2017	
	Salaires juillet 2017	17 988.22
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	17 988.22

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Appuyé par le conseiller Pascal Théroux
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2017;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2017 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

19. Période de questions

- Demande d'informations pour les élections municipales

20. Conclusion

17-08-156

21. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h18.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière